

ABONNEMENT.

SAUMUR.
30 fr.
16
9
Poste:
35 fr.
18
10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 2 NOVEMBRE 1886

CRIS DE GUERRE

La laïcisation de deux hôpitaux de Paris,
Mackay et l'Enfant-Jésus, a amené de tou-
nants incidents. Internes et employés se
pressaient autour des Sœurs au moment de
leur départ. Dans les salles, les malades
s'écroulaient. Sur six chefs de service, cinq ont
fait une énergique protestation contre ce
départ. Et l'un d'eux, le vieux docteur
Léonard, pourtant à peine se soutenir depuis
quelques jours, s'est fait apporter à l'Enfant-
Jésus: « Je suis bien impotent, a-t-il dit,
mais il était de mon devoir de venir sa-
luer les Sœurs la veille de leur départ. Je
regretterai toute ma vie ces saintes fem-
mes. »

Dans la rue, jusqu'à leur maison mère
située au bout de la rue de Sèvres, les bon-
nes Sœurs ont été accompagnées par une
foule sympathique et émue: « Tous les bras
se tendent vers vous, mes Sœurs »,
criait un maçon quand les saintes filles ont
traversé les grilles de la maison mère; et
toute la foule a applaudi.

Un dernier et involontaire hommage a été
rendu aux Sœurs à l'hôpital même de l'En-
fant-Jésus par un inspecteur de l'Assistance
publique, M. Isnard: « Vous prenez, a-t-il
dit aux laïques qui venaient remplacer les
Sœurs, vous prenez une succession bien dif-
ficile. Nous avons bien besoin de compter
sur votre dévouement. »

Enfin le personnel laïcisateur s'est rendu
au service à lui-même en s'abstenant, comme
aux laïcisations précédentes, de procéder
aux installations nouvelles. Pas l'ombre
d'un conseiller municipal, absence complète
de M. le directeur de l'Assistance publique.
Les messieurs auront eu peur d'être quelque
fois hués par la foule. Mais leur absence
a prouvé aussi clairement que ces hués
qu'ils ne peuvent rien faire que les républicains
sachent mieux que personne qu'ils vont contre
l'intérêt et l'intérêt de la population.
Presque à la même heure, par 363 voix

contre 179, c'est-à-dire par toutes les gau-
ches, au cri de *Vive la République*, la Cham-
bre adoptait la loi de M. Goblet non pas sur
l'enseignement primaire, mais, comme l'a
cyniquement dit ce cynique nain jacobin, la
loi sur l'enseignement obligatoire civique ré-
publicain.

Jusqu'à la dernière minute, avec une per-
sévérance et une énergie qu'on ne saurait
trop louer, les députés de la droite ont com-
battu cette loi du plus odieux despotisme,
le despotisme moral. Est-ce nous seulement
qui qualifions ainsi l'œuvre de M. Goblet?

« Ce qu'il faut surtout changer, disait la
*Liberté*, ce qu'il faut abroger, c'est ce mal-
heureux article de loi qui prescrit l'ensei-
gnement civique, formule équivoque et hy-
pocrite. » Et la *Liberté* ajoutait: « N'y aura-
t-il donc pas à la Chambre une majorité de
gens de bien pour rayer de nos lois scolaires
cet enseignement civique, qui ne peut être,
sous tous les régimes, qu'une arme de ty-
rannie et un attentat contre la liberté des
opinions et des croyances..... »

Et plus loin:
« C'est pitié que de voir ainsi les repré-
sentants attirés du parti républicain faire
litière de tous les dogmes du libéralisme et
se couvrir des oripeaux du jacobinisme. Un
parti qui, une fois au pouvoir, ne peut pas
appliquer ses doctrines, abdique morale-
ment. Il y a ici une complète interversion
des rôles: la *liberté siège à droite et la réaction
trône et pontifie à gauche.* »

A propos de cette même œuvre, on lit dans
le *Temps*:

« Pourquoi donc avons-nous lutté si
longtemps, pourquoi donc avons-nous fait
tant de révolutions, si c'est pour arriver, au
bout d'un siècle d'efforts et de souffrances,
à changer seulement l'étiquette du despo-
tisme? »

Eh bien, il ne s'est pas trouvé un seul dé-
puté républicain pour protester contre ce
despotisme. Centre gauchers ou commu-
nards ont marché la main dans la main à
l'assaut des droits de la conscience, des
droits de la famille, de la liberté la plus élé-
mentaire.

Demain, contre les vœux des parents,
42,000 instituteurs vont être chassés des
écoles, de même que contre le vœu des po-
pulations, contre le vœu des malades, les
Sœurs ont été chassées des hôpitaux à ce
même cri de *Vive la République*.

Et pourquoi cette débauche de despotisme,
ce mépris des droits et des intérêts publics?
Uniquement pour empêcher qu'une Sœur
ne parle de *Dieu* à un malade, pour empê-
cher qu'un instituteur ne parle de *Dieu* à un
enfant.

*Dieu*, voilà l'ennemi. *Dieu*, c'est le résumé
du Bon, du Beau, de la Charité, de la
Justice, c'est-à-dire de tout ce dont la Ré-
publique est la négation. Haine et guerre à
*Dieu*!

Et il s'est trouvé un catholique à la des
Houx et deux ou trois conservateurs à la
Lepoutre pour oser conseiller aux conserva-
teurs et aux catholiques de se rallier à la
République!

Eh bien, nous ne croyons pas être au-
dessous de la vérité en disant que pour un
Durand-des-Houx et deux Lepoutre ou F.
Duval, il y aura demain 25 millions de chré-
tiens et de Français pour répondre au cri
de: *Haine à Dieu, guerre à Dieu*, par les cris
de: *Haine et guerre à l'outrance à la République*.
On ne violente pas impunément avec autant
d'effronterie les intérêts, les droits, la liberté
et la conscience d'un pays!

EDOUARD GRIMBLOT.

Chronique générale.

LE DIVORCE OBLIGATOIRE

Naquet est le dieu du divorce et Saint-
Martin est son prophète. On n'a pas oublié
la récente mésaventure que le premier a
subie au Sénat, il y a quelques jours à
peine. Trouvant qu'il y avait encore quel-
que longueur dans les instances en divorce,
il a voulu accélérer le mouvement et pro-
curer de nouvelles facilités à ceux qui sont
encore retenus dans les liens du mariage.
De là cette proposition de modification de

l'article 310 du Code civil, que le Sénat a
repoussé.

M. Saint-Martin, qui est, comme M. Na-
quet, du département de Vaucluse, l'a re-
prise, l'autre jour, pour son compte et l'a
présentée à la Chambre, en demandant pour
elle une déclaration d'urgence. On sait de
quoi il s'agit. L'article 310 dispose qu'après
trois ans les jugements en séparation
de corps pourront être convertis en juge-
ments de divorce. Mais les tribunaux res-
tent les maîtres d'apprécier s'il y a lieu ou
non de le prononcer. C'est cette faculté que
la proposition veut leur retirer.

Il y a là un frein, un temps d'arrêt, une
barrière, et c'est encore trop pour les apô-
tres du divorce. On veut que les tribunaux
soient contraints de prononcer le divorce sur
la seule réquisition d'un des conjoints,
quel qu'il soit, alors même que la sépara-
tion aurait été prononcée contre lui.

Ces outranciers du divorce vous imposent
une liberté dont vous ne voulez pas.
On serait, dans leur système, divorcé ou
divorcée malgré soi.

M. Jolibois a combattu la demande d'ur-
gence, en faisant remarquer que la question
était grave, qu'elle était de celles dont la so-
lution ne s'improvise pas, que beaucoup de
consciences répugnent au divorce, et qu'on
ne pouvait le leur infliger sans mûre discus-
sion. Ces réflexions ont porté leur fruit.

La Chambre a été aux voix et il s'est
trouvé, après pointage, qu'elle était parta-
gée en deux parties égales. Il y a eu 237
voix pour, et 237 voix contre l'urgence.
Égalité n'est pas majorité, et l'urgence a
été repoussée.

Mais ce n'est que partie remise. L'affaire
reviendra à son heure. Ces gens de Vaucluse
sont si obstinés dans leur idée qu'ils feraient
divorcer Laure et Plutarque.

\*\*

Le *Journal officiel* a publié dès samedi
matin le texte de la loi sur l'enseignement
primaire qui vient d'être votée par la Cham-
bre.

Le gouvernement met une hâte fiévreuse

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Première Partie

LE CAISSIER

« Je ne sais quel instinct de défiance, —
surtout, au point où j'en étais, — auquel je
dois donner satisfaction. »

« Cela n'a pas le sens commun! s'écria-t-il;
une injure gratuite... »

« Je te demande pardon, c'est une précaution
nécessaire; je ne fais rien sans cela. »

« Surtout, dit-il avec un haussement d'épaules;
ne passe pas par ce que tu veux; il est trop tard
pour reculer. »

« Prends un chiffon de papier, et griffonne ces
quelques mots, qu'il me remit:
« Aujourd'hui, 17 février, reçu de M. Causson
deux mille francs. »

V<sup>o</sup> DE LA COUDRAYE. »

— Es-tu content enfin?
— Oui... Seulement n'oublie pas de me tenir au
courant de l'affaire. Je vais être sur des charbons...
— C'est moi qui y suis, sur des charbons, dit-il
en fourrant les trente billets dans sa poche. Allons,
en route. Descendons.

Une minute après, nous étions dans la rue.
— Adieu! me dit-il.
Et il me quitta brusquement.

Je le vis s'éloigner dans la direction du boule-
vard, et je restai planté sur le trottoir, étonné,
stupéfait. Par un mouvement instinctif et irrésistible,
je portai vivement la main à la poche de ma
redingote où tout à l'heure étaient mes trente
mille francs... Plus rien!... que le reçu de Léonce.
Cela me ramena à la réalité.

Ainsi, c'était fait, il n'y avait plus à revenir
là-dessus. Impossible, d'ailleurs: Léonce était
loin, et quand même j'aurais pu le rattraper,
comment lui faire rendre ces billets sur lesquels il
venait de se précipiter comme sur une proie?...
Le mieux était donc d'en prendre mon parti;
c'est ce que je m'efforçai de faire. Je refoulai mes
regrets. J'essayai de me persuader que j'avais cédé
à une bonne inspiration, que j'avais bien fait,
qu'il était impossible que cette spéculation ne
réussît pas. Ce fut en moi un concert de congratu-
lations et d'espérances, d'autant plus vif que je
tâchais d'étouffer le grondement de mes appréhen-

sions. J'étais comme un poltron, qui, passant dans
un lieu mal famé, chante à tue-tête pour s'étourdir.

Je revins sur le boulevard. Je m'y promenai
lentement, rôdant, me faufilant parmi les groupes,
tâchant de saisir un mot qui eût trait au grave
événement qui allait éclater et sur lequel était
basée la spéculation de Léonce. Je me prenais
peut-être déjà pour un spéculateur; j'en avais la
mine réfléchie et soucieuse. Probablement aussi
j'avais l'air d'autre chose, car plusieurs flâneurs
me jetèrent un regard de travers et me tournèrent
le dos.

On pense bien que mon imagination ne s'arrêta
pas en si bon chemin. Tout en revenant chez moi,
je me mis à évaluer ce que pouvait me rapporter
mon opération avec Léonce: j'arrivais à des som-
mes énormes, fantastiques.

Mon humeur s'en ressentit pendant la soirée. Je
causai, je fus gai. De la gaieté!... il y avait si
longtemps qu'il n'en était apparu sur mon visage!
Ta mère était tout heureuse et souriait à me voir
ainsi... pauvre femme!

Pourtant il me restait un vague pressentiment
et comme une sensation de précipice. J'eus peine
à m'endormir — et de quel sommeil! entrecoupé
de sursauts et de cauchemars. Le matin, en rou-
vrant les yeux, j'étais brisé.

J'allai à mon bureau longtemps avant l'heure.
Je m'emparai avidement des journaux et les

parcourus: Rien! pas la moindre nouvelle, pas
une allusion au changement de politique qui allait
se manifester. Je devais me dire encore, comme la
veille: Tant mieux! Mais non: il était extraordi-
naire qu'il n'y eût pas quelque bruit, quelque
cocan... Cela me parut inquiétant.

J'avais une demi-heure devant moi. Je repris
mon chapeau et courus chez Léonce: il était sorti,
— peut-être n'était-il pas encore rentré.

Je revins tristement rue Vivienne. Je trouvai au
fond de ma poche le reçu de Léonce, et le consi-
déré piteusement. J'eus la prudence — j'ai pres-
que dit la pudeur — de ne pas le mettre dans ma
caisse à la place des trente mille francs qu'il était
 censé représenter; je continuai à le garder sur
moi.

A dix heures, quand Maheurtier entra, j'eus un
frisson. Il n'y avait rien de changé dans son atti-
tude; et cependant je croyais lire un soupçon
dans chacune de ses paroles, dans le moindre de
ses gestes.

Le soir, à cinq heures, je courus de nouveau rue
Tailbout. Léonce était encore absent.

Bien différentes, cette fois, mes pensées de
celles de la veille! Vainement je tentai de me
raccrocher à mes rêves de richesse et de bonheur.
J'entrevis, comme au fond d'un gouffre, la misère,
la honte, le châtimeur. J'étais désespéré.

Ce fut pis encore, s'il est possible, les jours sui-



à exécuter cette œuvre inique. M. Goblet surtout est plein d'ardeur. Vendredi, il a demandé à ses collègues la convocation prochaine des conseils généraux. On pense que leur réunion aura lieu le mercredi 10 ou le vendredi 12 novembre prochain.

A partir d'aujourd'hui, aucune nomination nouvelle soit d'instituteur, soit d'institutrice congréganiste ne pourra être faite dans les départements où fonctionne depuis quatre ans une école normale soit d'instituteurs, soit d'institutrices.

Nous reproduisons la loi dans un de nos prochains numéros, avec tous les amendements de la droite systématiquement repoussés par les gauches disciplinées.

\*\*\*

On a dit déjà que M. Baihaut avait donné sa démission de ministre des travaux publics au mois de septembre dernier. Sur les instances de M. de Freycinet, M. Baihaut consentit à ne pas rendre cette démission publique jusqu'à ce qu'on lui eût trouvé un successeur.

Lorsque survint l'incident de la démission de MM. Sarrien et Sadi-Carnot, M. Baihaut consentit à maintenir, en ce qui le concernait, cette situation provisoire, en même temps que ses collègues de l'intérieur et des finances se déterminaient à rester en fonctions.

Mais à la différence de ceux-ci, M. Baihaut prévint le président du conseil qu'il ne pouvait rester plus longtemps dans ces conditions, et il fixa un dernier délai à l'expiration duquel il se retirerait définitivement.

Ce délai est aujourd'hui expiré, et néanmoins le président du conseil n'a pas encore choisi le successeur de M. Baihaut.

La détermination du ministre des travaux publics est irrévocable. Pour bien marquer son intention, il a cessé d'assister aux réunions du conseil.

\*\*\*

La laïcisation de l'Enfant-Jésus et de l'hôpital Necker n'a pas satisfait les radicaux. Ils ne veulent pas perdre de temps. On annonce que toutes les maisons de secours desservies aujourd'hui par les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, vont subir la laïcisation.

Nous lisons dans la Justice :

« Bien que l'interpellation de notre honorable ami le docteur Bourneville sur l'organisation actuelle des bureaux de secours n'ait pas encore été discutée par la Chambre, on nous assure que la préfecture de la Seine se propose de laïciser à bref délai les bureaux de secours. »

Voyez si M. Poubelle y met de la bonne volonté, ainsi que M. Sarrien. On leur dit que la Chambre entendra prochainement une interpellation de M. Bourneville; cela leur suffit. Ils prennent les devants.

A bref délai, les maisons de secours vont être laïcisées. Tant pis pour les pauvres !

\*\*\*

Le Journal des Débats constate combien le réseau des chemins de fer de l'Etat est coûteux pour le Trésor; il est convaincu que si

on l'aliénait, le Trésor bénéficierait d'une annuité de 6 à 7 millions au-delà de ce qu'il perçoit actuellement.

\*\*\*

On annonce l'entrée à la Trappe d'un jeune officier de marine du plus brillant avenir, M. Olivieri, lieutenant de vaisseau.

Entré le premier dans les forts de Hué, mis à l'ordre du jour à la prise de Bac-Ninh, M. Olivieri avait été fait chevalier de la Légion d'honneur pour action d'éclat au bombardement de Fou-Tcheou.

M. Olivieri n'a pas encore vingt-six ans.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Ainsi que nous l'avions annoncé, le 22<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, se rendant de Morlaix à Lyon, est arrivé à Saumur, précédé de sa fanfare, ce matin, à 10 heures 1/2, venant des Rosiers.

Ce bataillon était arrivé à Angers samedi, à midi. La musique du 135<sup>e</sup> et quelques officiers étaient allés à sa rencontre.

Une brillante réception des officiers a eu lieu, le soir, à l'hôtel d'Anjou, pendant laquelle l'excellente musique du 135<sup>e</sup>, sous l'habile direction de M. Elfrigue, a fait entendre de charmants morceaux.

De nombreux curieux stationnèrent sur le boulevard de la Mairie pendant la soirée.

Dimanche matin, le bataillon est parti à 7 heures, suivi d'une foule considérable, applaudissant sa fanfare qui s'est fait entendre pendant la traversée de la ville.

Le 22<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied a séjourné aux Rosiers.

### VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur l'ensemble du projet de loi concernant l'organisation de l'enseignement primaire :

Pour,	363
Contre,	179

Ont voté contre: MM. Berger, Chevalier, Fairé, de la Bourdonnaye, de Maille, Merlet, de Soland, de Terves.

Honneur aux députés de Maine-et-Loire !

M. Chevalier a déposé une pétition de 3,406 habitants des communes suivantes de ce département :

Dortal, Doué-la-Fontaine, Brossay, Juigné-Béné, Montigné, Angers, Bagneux, Combrée, Sainte-Gemmes-d'Andigné, Beaupréau, Chemellier, Chalonnais, Andigné, Chemillé, Longué, Tigné, Saint-Laurent-des-Autels, la Guillotière, Saint-Sauveur, Segré, Saint-Sylvain, Vivy.

### SOCIÉTÉ DE TOPOGRAPHIE DE FRANCE. SECTION DE SAUMUR.

Dans son assemblée générale du 7 novembre prochain, la Société de Topographie de France remettra une mention honorable, pour leurs travaux topographiques, aux élèves du bataillon scolaire de Saumur, ci-après :

Sanner, clairon (école communale des Récollets);

Allard, caporal-clairon (collège communal);  
Legrand, sergent (collège communal);  
Genevrais, sergent (école communale des Récollets).

Le Président de la section,  
G. DOUSSAIN.

Par décision de M<sup>gr</sup> l'Evêque :  
M. l'abbé Royer, vicaire à Beaufort, a été nommé curé de Loiré.

M. l'abbé Goujon, vicaire à Longué, a été nommé vicaire à Varennes-sous-Montsoreau.

### LA DÉPRESSION DU 16 OCTOBRE.

M. Renou, le savant directeur de l'Observatoire de Saint-Maur, a communiqué à l'Académie des sciences, dans sa dernière séance, ses observations sur la dépression barométrique extraordinaire du 16 octobre.

A 4 heures du soir, le baromètre descendait à 727<sup>m</sup> 06, à l'altitude de 49<sup>m</sup> 30; la température de l'air était de 10<sup>o</sup> et le vent soufflait du S.-O. L'eau tombée dans la journée aurait formé une couche de 49 millimètres.

Ce minimum barométrique est sans exemple, en octobre, depuis l'année 1757.

Dans son numéro de samedi dernier, le Patriote publiait, au sujet de notre concert-festival du dimanche 24 octobre, les lignes suivantes que lui a écrites son correspondant de Saumur :

« Nous avons eu, dimanche dernier, au théâtre, un festival-concert que le Tout-Saumur a dévoré des oreilles avec l'avidité d'un homme continuellement privé de toute récréation (!!!). La fanfare de Langeais était venue prêter son concours à la musique municipale de Saumur, et les deux sociétés réunies nous ont tenus pendant deux bonnes heures sous le charme des flots d'harmonie décollant des cuivres et des bois. Elle est délicieuse, la fanfare de Langeais. Sous la direction d'un chef très expérimenté, quoique jeune, M. Espitalier, qui n'est autre que le sous-chef de la musique du 66<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Tours, les musiciens exécutent des merveilles avec un ensemble et un goût parfaits. On sent qu'il y a là quelque chose de la musique de régiment. »

### Théâtre de Saumur.

Les artistes d'Angers donneront sur notre scène, demain mercredi, *Gavaut, Minard et C<sup>o</sup>*, une des pièces les plus gaies du répertoire, suivie d'*Une Fille terrible*. A cette occasion, nous croyons devoir publier les appréciations du Patriote de l'Ouest sur ces deux ouvrages et sur leur interprétation au Grand-Théâtre par la troupe de comédie de M. Neveu :

GAVAUT, MINARD ET C<sup>o</sup>.

« Je renonce à vous raconter les mille quiproquos qui composent les trois actes de *Gavaut, Minard et C<sup>o</sup>*. Ce serait gâter une amusante fantaisie. Tout ce qu'on peut dire, c'est que c'est là du vrai Gaudinot, du meilleur; infiniment de gaieté, d'esprit, et rien de choquant pour l'oreille. On se trouve en présence d'une plaisanterie de bonne

compagnie que tous peuvent entendre. Tout est amusant dans cette pièce; le gendarme, les deux sœurs, le malheureux Goudard, pris pour l'assassin alors qu'en réalité il a été la victime, les trois demoiselles Gavaut amoureuses de trois Hussards, M<sup>me</sup> Minard, tendre et poétique, et jusqu'à ce petit gremlin de Térance, qui est le Tartufe de la pièce.

Il y a, en effet, un Tartufe dans *Gavaut, Minard et C<sup>o</sup>*, un Tartufe qui, pour ne pas présenter l'ampleur du personnage de Molière, n'en est pas moins une création bien vivante et bien exacte. Méitez-vous, dans la vie, de ces êtres doucereux, trop polis, onctueux, toujours de votre avis, à l'éternel sourire, à l'allure pliante et facile. Ce sont là vos pires ennemis.

MM. Vadius et Duchâteau ont été très amusants dans les rôles des deux associés; il en a été de même pour M. Leprieu, le prétendu fils, dont les surprises et les ahurissements croissent à chaque moment; M. Leprieu tient ce rôle avec beaucoup d'esprit. Je voudrais en dire autant de M. Rima (Térance); malheureusement cet artiste m'a semblé un peu faible.

M<sup>me</sup> Schils a été très amusante dans le rôle d'Elvire Minard, et M<sup>lle</sup> Féal, Prioleau et Mallet se sont montrées charmantes sous les traits de M<sup>me</sup> Gavaut; j'allais oublier Toinetta, une des joies de la pièce, dont M<sup>lle</sup> Cornier a fait une excellente création. »

### UNE FILLE TERRIBLE

« J'aurais fini, si je ne voulais dire un mot de la *Fille terrible*, l'amusant vaudeville de Deligny, qui pour être vieux, — il date de 1846, — n'en est pas moins toujours très drôle. Théophile Gautier lui avait fait alors les honneurs d'un compte-rendu très détaillé. C'est d'ailleurs plus qu'un simple vaudeville, et la *Fille terrible* présente souvent le caractère de la comédie. Nos artistes dramatiques débutaient dans cette petite pièce. Si je pouvais juger de l'ensemble par ce qu'il m'a été donné de voir, mon opinion serait faite. Elle serait traduite ainsi : C'est excellent.

Nous avons tous passé le plus charmant instant, grâce à M<sup>me</sup> Schils, Féal et Valérie, à MM. Duchâteau et Fauchoux.

M<sup>me</sup> Schils est d'un comique irrésistible; excellente comédienne, connaissant son métier sur le bout du doigt, elle enlève les applaudissements du public avec un entrain sans pareil.

Il en est de même de M. Duchâteau, le plus amusant artiste qu'il soit possible de rencontrer.

M<sup>lle</sup> Féal est une ingénuité de premier ordre; elle nuance avec une délicatesse esquisse les moindres phrases, elle joue avec esprit, sans affectation, et si vous ajoutez qu'elle a une voix très-agréable, vous en pourriez conclure qu'elle sera ravissante dans... Mais je vous dirai cela une autre fois, parce qu'on ne me permet pas d'être indiscret.

M<sup>lle</sup> Valérie est une soubrette accorte et avenante, mais son rôle était tellement court dans ce *Fille terrible*, que j'attendrais, pour parler d'elle, une autre occasion; elle a, d'ailleurs, été fort amusante.

M. Fauchoux a joué avec une familiarité de bon goût le rôle d'Edgar Durecher.

Le public a beaucoup ri et il a énormément applaudi les intermèdes du vaudeville de Deligny. »

D'après ces compte-rendus de notre confrère angevin, il y a donc tout lieu de croire que les amateurs de franc rire passeront une excellente soirée en écoutant demain, au théâtre de Saumur, *Gavaut, Minard et C<sup>o</sup>* et *Une Fille terrible*.

Nous donnons à notre 4<sup>e</sup> page le programme complet du spectacle.

LE PUY-NOTRE-DAME. — Jeudi matin, M. Albert, propriétaire, demeurant à Chevannes, commune du Puy-Notre-Dame, ne voyant pas apparaître son domestique, François Grivault, était allé l'appeler. Comme il ne recevait pas de réponse, il

vants. Les journaux que je lisais fébrilement ne contenaient aucune nouvelle. Pas de guerre! Sauf d'insignifiantes oscillations, le cours de la Bourse restait le même: Léonce s'était-il donc trompé? ou bien m'avait-il donc trompé? qu'avait-il fait, enfin?... Je ne savais rien.

Matin et soir, et dans la journée, dès que j'avais un instant de libre, j'allais rue Taibout: impossible de le rencontrer! pas de réponses aux billets que je lui laissais. Cela dura huit jours, huit siècles!

Enfin un matin, à bout de patience, de conjectures et d'angoisses, j'insistai; et, repoussant John qui me bernait de son éternel *Monsieur est sorti*, et voulait me barrer le passage, j'entrai.

Cette irruption n'avait pas eu lieu sans bruit.

Du fond de l'appartement assombri par les persiennes fermées et les rideaux tirés, j'entendis la voix de Léonce qui criait :

— Qu'est-ce que cela signifie? John, qu'est-ce qu'il y a? J'avais pourtant défendu...

— C'est moi! dis-je, en me dirigeant vers la chambre à coucher. Ah! je te trouve enfin! Ce n'est pas dommage!

— Casson! le diable l'emporte!

— Comment! c'est comme cela que tu me reçois?

Il était au lit; le tapage qui s'était fait à la porte l'avait éveillé. John, entrant en même temps que

moi, s'excusait de son mieux.

— Ah! ça, dis-je en me posant devant le lit où Léonce clignait des yeux et se retournait avec des mouvements d'impatience, — te moques-tu de moi ou m'oublies-tu? Voilà plus de vingt fois que je viens ici sans pouvoir te trouver. Tu as dû cependant recevoir mes lettres...

— Sans doute, je les ai reçues tes lettres! Laisse-moi tranquille; je suis harassé.

— Tu n'as pas compris que je devais être dans une inquiétude mortelle?

— Mais c'est stupide! pourquoi inquiet?

— Comment! cette rupture dont tu m'avais parlé...

— Oui, eh bien?

— Eh! bien, elle n'arrive pas, et alors...

— Qu'est-ce que ça me fait!

— Comment! ce que ça te fait?... plaisantes-tu? Je consulte le bulletin de la Bourse, il ne varie pas; et ce matin encore...

— Eh! s'il ne varie pas, ton bulletin, raison de plus pour ne pas t'inquiéter.

— Cependant, cela prouverait que tu as été induit en erreur.

— Pas le moins du monde.

— Alors explique-moi, je t'en prie...

— Tu m'ennuies, laisse-moi tranquille!

Il s'enfonça sous ses couvertures et me tourna le dos.

— Ah! si j'avais su!... m'écriai-je dans une explosion de colère et de regrets. Avoir engagé, comme un sot, dans cette affaire, mon honneur, mon avenir, celui de ma femme et de mon enfant;... et ne pas pouvoir obtenir le moindre éclaircissement... ne pas savoir...

Léonce, par un brusque mouvement, sauta à bas de son lit, et se plaçant devant moi :

— Voyons! quelle est cette comédie? me demanda-t-il énergiquement. As-tu confiance en moi, oui ou non?

— Je ne te dis pas que je me méfie, mais...

— Crois-tu que je m'entende en spéculation mieux que toi, qui n'y comprends absolument rien?

— Je l'avoue, je n'y entends rien; et c'est justement pour cela...

— C'est justement pour cela qu'il faut me laisser tranquille, que diable! et ne pas me persécuter comme tu le fais.

— Je te demande pardon. Je voulais seulement savoir où nous en sommes. C'est bien naturel.

— L'affaire est en bonne voie... pas aussi productive que je pensais, mais bonne néanmoins... Là! es-tu content, enfin?

— Oui, je te remercie. Mais est-ce que tu ne pourrais pas me dire au juste le résultat?

— Ah! voilà! monsieur ne peut pas attendre!

— Si!... il faut bien!... Dans combien de

temps saurons-nous?...

— Dans huit jours.

— Ainsi, dans huit jours, je pourrai revenir et tu me diras...

— Oui, mais pas avant.

— A cette heure-ci?

— A cette heure-ci, je t'attendrai. Maintenant, par grâce, laisse-moi dormir, je suis brisé!

Il se recoucha en gémissant. Il me fut impossible d'obtenir d'autres explications.

(A suivre.)

Librairie ABEL PILON, rue de Flours, 38, PARIS  
A. LE VASSEUR & C<sup>o</sup>, ÉDITEURS  
LIVRAISON IMMÉDIATE  
de tous les Ouvrages de la Librairie française;  
de toutes les Partitions et Publications musicales;  
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES  
Gravures, Plans-Cartes, Gravures en Couleurs, etc.  
AU MEILLEUR PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR  
Payable CINQ FRANCS par mois (10 numéros)  
ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO DANS TOUTES LES VILLES.

Caisse d'Épargne de Saumur.  
Séance du 31 octobre 1886.

Versements de 77 déposants (10 nouveaux).  
14,309 fr.  
Remboursements, 38,773 fr. 81.



procha et le toucha : il était froid et ne présentait aucun signe de vie. Albert fit appeler le docteur Mengus, lequel déclara que la mort remontait à six ou sept heures et avait été occasionnée par une congestion pulmonaire. Le docteur Gauvion de Montreuil-Bellay, a également déclaré que cette mort devait être attribuée à une hémorragie interne. Le défunt n'était âgé que de 22 ans ; il travaillait la veille jusqu'à 8 heures 1/2 au pressoir, et il ne s'était plaint d'aucune fatigue.

### Grands intérêts de la Viticulture.

Nous croyons que le titre donné à cet article est le seul titre qui lui convienne. Les viticulteurs reconnaîtront l'importance du programme développé dans les trois questions suivantes :

- Des insecticides ;
- De leur application ;
- Le crédit aux vignes de France.

On a été dit que le sulfure de carbone est le premier des insecticides employés contre le phylloxéra.

Sur l'origine de la défense, les viticulteurs appliquèrent, sans précaution et sans le temps favorable, au traitement de la vigne ; aussi, les succès se succédèrent-ils, les pertes de la viticulture furent considérables.

Le célèbre chimiste, feu M. Dumas, en présence des ruines causées par l'application du sulfure de carbone au traitement des vignes, conseilla le sulfocarbonate de potassium, — combinaison de monosulfure de potassium avec le sulfure de carbone. — Il fut alors, plusieurs professeurs d'agriculture de l'expérimenter en petite et grande culture.

Dans les applications faites, on constata que la dilution de ce sel donne un résultat meilleur, lorsque les proportions du mélange sont de 1/500<sup>e</sup> ; tandis que la solution d'eau d'une plus grande quantité d'eau ne sans effet contre le phylloxéra. — Ces faits acquis, il importe, dans les traitements, de bien tenir compte des proportions à observer dans le mélange.

Lorsque, dans le Médoc, comme dans d'autres régions viticoles, on remarque que les traitements faits par le sulfocarbonate de potassium ont conservé à la vigne une saine végétation et que, dans des sols de même nature et souvent contigus, on n'a obtenu que l'insuccès, il est hors de doute que, dans ce dernier cas, les traitements ont été appliqués sans soin et que les prescriptions scientifiques n'ont pas été observées.

Quelles sont ces prescriptions ? Il faut s'assurer, tout d'abord, que le terrain est suffisamment ressuyé.

La vigne n'étant que faiblement atteinte par l'insecte, un seul traitement dans le sol, à la dose de 60 grammes de sulfocarbonate dans 20 litres d'eau, par cep, assurera tout l'effet insecticide désirable. — Une proportion de 1/333<sup>e</sup>, quand même le terrain aurait conservé un peu trop d'humidité, resterait insecticide dans le sol, puis, ainsi qu'il a été dit plus haut, la solution est toxique à 1/500<sup>e</sup>.

Si la vigne est très contaminée, il faut absolument faire deux traitements : le premier à partir de la fin des vendanges jusqu'au 15 mai ; le second du 20 juillet au 15 août, époque de la réinvasion phylloxérique.

Les prescriptions observées, le viticulteur obtient un certain résultat efficace, mais les plantations à un mètre d'écartement entre les souches.

Dans le cas où la vigne serait complantée à un mètre cinquante centimètres, il faudrait verser la quantité de la solution : — c'est-à-dire verser au pied de chaque cep un mélange de 120 grammes de sulfocarbonate dans 40 litres d'eau.

En résumé : le grand avantage de l'emploi du sulfocarbonate de potassium, avec un véhicule, c'est d'imprégner complètement toute la souche et la terre amassée de la substance toxique ; et de produire avec une très petite quantité de sulfocarbonate un effet insecticide considérable.

Il est très important d'ajouter que le sulfocarbonate a une autre qualité inappréhensible : c'est de n'introduire dans le sol aucune quantité excessivement minime de sulfure de carbone ; car il ne faut pas oublier que, si ses vapeurs sont le terrible

agent de destruction du phylloxéra, elles sont aussi un poison mortel pour la vigne.

On pourrait citer déjà de très nombreux exemples de vignobles qui, traités à forte dose de sulfure de carbone, depuis deux, trois et quatre ans, ont un feuillage jaunissant et donnent sensiblement moins de récolte, — principalement dans les sols compacts et imperméables où il se localise.

C'est une bien grave question, comme on le voit ; et il est très urgent que les viticulteurs l'étudient avec une mûre réflexion.

Il est certain, et nous en sommes très convaincu, que le sulfure de carbone ne peut être qu'un voisin fort dangereux pour la vigne. — On ne connaît pas encore toutes les énergies du sol. — Conséquemment, qui pourrait affirmer que l'affaiblissement progressif, dont nous venons de parler, n'est point dû à un retour des vapeurs sulfureuses vers la souche ? — On ne saurait donc trop recommander aux viticulteurs, afin de prévenir toutes fâcheuses conséquences pour la vigne, de repousser absolument les traitements à forte dose de sulfure de carbone.

J'arrive à la partie économique du programme : — les traitements.

Pour obtenir un bon traitement, et d'une efficacité parfaite, il n'est pas nécessaire que le sulfocarbonate de potassium contienne plus de 44 à 46 0/0 de sulfure de carbone, proportion très suffisante pour l'effet insecticide qu'on recherche.

Quant à la potasse, elle doit se trouver en proportion telle qu'elle satisfasse aux besoins de la végétation et à la fructification de la vigne. — Toute celle que l'on mettrait en plus est inutile et c'est de l'argent dépensé en pure perte. — En employant un sulfocarbonate contenant 8 à 10 0/0 de potasse, on fournit, et bien au-delà, aux besoins de la vigne.

Ainsi donc, les viticulteurs ne devront pas oublier ces sages enseignements où se trouvent d'accord la science et la pratique. — C'est un rappel aux lois physiologiques qu'il faut avoir toujours présentes à l'esprit : — il ne faut rendre à la terre que ce que la plante lui enlève ; aller au-delà, c'est surmener sa végétation et provoquer dans son organisme les troubles les plus divers.

Il est à propos de dire un mot sur une question très controversée, depuis quelque temps, parmi les viticulteurs : c'est la question du sulfocarbonate de potassium trouble. Il s'agit de savoir si ce sulfocarbonate est d'une aussi bonne qualité que le sulfocarbonate clarifié.

L'éminent chimiste agronome qui assistait à la conférence, a présenté l'affirmation suivante : « Si le sulfocarbonate trouble contient une proportion de sulfure de carbone suffisante pour la destruction du phylloxéra sur les racines, et une quantité de potasse qui réponde aux besoins de la plante, — il est préférable de l'employer à ceux clarifiés qui contiendraient du sulfure de carbone et de la potasse en excès. Et il ajoute : le sulfocarbonate trouble, pouvant se vendre à bien meilleur marché que le sulfocarbonate clair, il serait nécessaire, au point de vue de la dépense du traitement, de prendre ce produit en très sérieuse considération. »

Un point des plus intéressants de la conférence est assurément celui qui se rapporte à l'application pratique des traitements, dont voici le résumé :

La dilution du sulfocarbonate de potassium doit se faire avec beaucoup de soin ; c'est-à-dire que le sulfocarbonate et l'eau doivent présenter une solution tout-à-fait homogène — avant d'être versée dans le sol, sous peine d'insuccès.

Le procédé qui consiste à le mélanger à l'eau dans un arrosoir ou dans un seau de capacité déterminée est le meilleur et le plus pratique. — C'est celui auquel il faut s'arrêter.

Trop souvent les traitements ont été faits avec moins de précautions : on a déversé l'eau directement dans les cuvettes en y ajoutant le sulfocarbonate. — Dans ces conditions, l'homogénéité du liquide était incomplète et l'insecticide ne se diffusait pas uniformément dans le sol.

Trop souvent aussi, des traitements ont été effectués à un moment où le sol était trop imprégné d'eau et, par suite, la solution se trouvait étendue au delà des limites utiles. Il est indispensable que le sol soit dans un état favorable au traitement, pour que celui-ci ait toute son efficacité.

Il faut donc réagir énergiquement contre la nouvelle méthode d'application, qualifiée de traitement à la lance, méthode qui n'a pas donné toujours les résultats attendus.

Des considérations générales nous obligent à ajourner à un numéro ultérieur la reproduction de la dernière partie de notre compte-rendu relatif au *Crédit aux vignes de France*.

### LES ESPIONS EN ANJOU

Nous lisons dans le *Patriote de l'Ouest* :

« LES MARCHANDS DE BIBLES. — Nous sommes en ce moment infestés d'une véritable nuée d'individus à mine sournoise qui parcourent la ville et ses alentours, habillés en commis-voyageurs *Copurchies*, et qui offrent à tout venant, à des prix dérisoires de bon marché, mais avec un accent tudesque des plus prononcés, des bibles richement reliées, imprimées en caractères de luxe sur beau papier vélin et enluminées de gravures du meilleur goût. La police, jusqu'à présent, n'a pas eu l'air de s'inquiéter du long séjour et de l'attitude équivoque de ces personnages. Elle a tort, peut-être. Ces marchands de *bédides pibles*, dans un pays où il y a si peu de protestants, ne me disent rien qui vaille, et je ne suis pas éloigné de l'idée qu'en grattant un peu on pourrait peut-être bien découvrir sous leur apparence bénévole quelques *pons bédits esbions*. »

### L'ÉPOQUE DES VENDANGES.

L'on sait que l'époque des vendanges dépend surtout de la latitude et de l'altitude des différents vignobles, et que l'exposition des vignes présente aussi une certaine importance sur l'époque de maturité du raisin.

Les écarts de date sont parfois, cependant, très considérables suivant les années, pour un même vignoble.

Ainsi l'on a vendangé, à Dijon, le 25 août en 1420, et le 26 octobre seulement en 1436 ; à Salins, le 6 septembre en 1540 et le 14 novembre en 1846.

A Vesoul, on a vendangé, en 1822, 72 jours plutôt qu'en 1816.

La date moyenne des vendanges à Dijon, de 1300 à 1400, de 1400 à 1500, et de 1600 à 1700, est le 25 septembre. C'est le 27 septembre de 1500 à 1600 ; le 28 de 1700 à 1800 et le 30 de 1800 à 1879.

Les départements compris sous la latitude de Dijon vendangent en moyenne le 27 septembre.

La date moyenne des vignobles de même latitude que Paris est le 4 octobre et pour ceux de même latitude que Montpellier, c'est le 14 septembre.

La date la plus hâtive est applicable à l'Hérault : 3 septembre.

Cent mètres d'altitude donnent un retard de 2 à 3 jours, et ainsi de suite proportionnellement.

Parmi les années les plus tardives, on remarque 1805, 1816, 1820 et 1879.

L'année la plus tardive a été 1846 depuis 1750 ; la plus précoce a été 1822.

Les années qui ont amené les vendanges les plus précoces à la fois dans toute la France sont :

1794, 1798, 1814, 1822, 1834, 1846, 1865 et 1868.

La présente année se trouve dans des conditions à peu près normales.

### Fluctuations de la mode

C'est l'hiver : la mode mue. Il en est ainsi au début des deux grandes saisons. Mais, cette fois-ci, il paraît que la mutation aura une importance capitale. Si nous en croyons les bruits qui courent, nous sommes exposés à ne plus reconnaître nos femmes, tellement elles seront changées.

Commençons par la tête. D'abord, les coiffeurs viennent de tenir une réunion des plus importantes. Ils ont décidé de transformer complètement la coiffure des dames. Plus de nuques découvertes, plus de cheveux relevés en coque. Des bandeaux plats et des torsades descendant dans le dos !

Beaucoup de nos élégantes vont, sans aucun doute, trouver un cheveu à cette métamorphose. Mais il paraît qu'elle était décidée depuis deux ans déjà.

On affirme aussi que son application n'a été retardée que par un défaut d'entente entre coiffeurs, couturiers et modistes.

Car ces fournisseurs essentiels de la femme s'entendent entre eux pour la fixation de la mode. Ils tiennent leurs grandes assises à toutes les saisons.

Le changement de la forme de la coiffure entraînera forcément un changement dans

la forme des chapeaux. Plus de pains de sucre effrontément hauts.

De simples toques avec un animal empaillé dessus. Il paraît que ce sont les chapeaux qui primeront. On verra très peu de lapins.

Nous avouons que cette réforme de chapellerie nous sourit beaucoup plus que celle de la coiffure. Chacun son goût ; n'est-ce pas ?

Ce n'est pas tout. La coupe des robes sera changée aussi. Mais, à ce propos, les dernières nouvelles démentent d'une façon formelle les bruits précédemment répandus.

Contrairement à ce qui disait dans les cercles mondains, on ne portera pas de crinolines cette année. Il paraît que cette mesure a été prise, parce que plusieurs femmes ont craint qu'on ne rééditât à leur intention ce couplet qu'on chantait il y a quelque vingt ans :

Ah ! mon Dieu, qu'est rigolo !  
Ma femme a des crinolines.  
Ah ! mon Dieu, qu'est rigolo !  
V'la ma femme qu'a des cerceaux.

Tant mieux ! On a beau dire que les femmes ont des têtes de linottes, ce n'est pas une raison suffisante pour les mettre en cage. Bien loin de là, on prétend que les appendices bouffants adaptés aux jupes vont disparaître. Ces appendices datent du seizième siècle. Aujourd'hui on les appelle des sous-lieutenants ou des volapüks ; autrefois, c'étaient des vertugadins, par corruption de « gardiens de la vertu. »

Autre temps, autres mœurs.

### Publications de mariage.

Pierre-Joseph Métais, cocher, de Villeberrier, et Justine Champion, domestique, de Saumur.

Lucien-Jules Fortier, cordier ; et Marie-Augustine Haudebert, lingère (veuve), tous deux de Saumur.

Étienne Roche, tailleur, de Trélinac (Dordogne), et Catherine Auphelle, repasseuse, de Saumur.

Jean Sibilet, menuisier, de Glénac (Morbihan), et Marie-Louise Jean, domestique, de Saumur.

Il vient d'être mis en vente, à l'*Epicierie Centrale*, des liqueurs (jaune et verte) fabriquées par l'ancien Frère Raphaël, élève du R. P. Louis Garnier, du couvent de la Grande-Chartreuse.

Nous apprenons qu'à partir du 1<sup>er</sup> novembre, le *Sucre raffiné*, en pain ou cassé, sera vendu 0 fr. 45 c. le 1/2 kilogram. à l'*Epicierie Centrale*, 28 et 30, rue Saint-Jean.

### LIVERANI

Arrive de Paris avec un grand choix de CHAPELLERIE pour Hommes, pour Dames, Fillettes et Enfants, des formes de la plus haute nouveauté.

On dira pourquoi la plus grande concurrence du jour est le chapeau Liverani.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 103, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>ies</sup>.

### Marché de Saumur du 30 octobre

Blé semence (l'hect.)	—	Huile de noix	50k	125	—
Blé nouveau (l'hect.)	—	Graine de trèfle	50k	30	—
From. 1 <sup>er</sup> q. l'h. 77k.	10	— luzerne	50k	45	—
Halle moyenne, 77k.	15	— de lin.	50k.	—	—
Seigle . . . . . 75k.	10	Foin (la charr.)	780k.	60 à 85	—
Orge . . . . . 65k.	10	Luzerne	—	780k.	55 à 60
Avoine . . . . . 50k.	9	Paille	—	780k.	40
Fèves . . . . . 75k.	11	Amandes en c.	50k.	—	—
Pois blancs . . . . . 80k.	24	— assées	50k.	—	—
— rouges . . . . . 80k.	20	Cire jaune . . . . .	50k.	190	—
Colza . . . . . 100k.	—	Chanvres 1 <sup>re</sup> qualité.	—	46	—
Chenevis . . . . . 50k.	—	— 2 <sup>e</sup>	—	44	—
Farine, culas.	157k.	— 3 <sup>e</sup>	—	42	—



**Théâtre de Saumur**  
DIRECTION R. NEVEU  
**MERCREDI 3 novembre 1886,**  
**GAVAUT, MINARD & C<sup>ie</sup>**  
Comédie en 3 actes, par Edmond Gondinet.

**Distribution :**  
Gavaut ..... MM. Vadius.  
Minard ..... Duchâteau.  
Théodore ..... Leprieu.  
Plumault ..... Rima.  
Un gendarme ..... Charles.  
M<sup>me</sup> Minard ..... M<sup>mes</sup> Schils.  
Toinette ..... Cornier.  
Angèle, fille de Gavaut ..... Féal.  
Céleste, id. .... Prioleau.  
Colombe, id. .... B. Mallet.

**UNE FILLE TERRIBLE**  
Vaudeville en 1 acte, par M. E. Deligny.

**DISTRIBUTION :**  
Durocher ..... MM. Duchâteau.  
Edgard Durocher ..... Faucheur.  
Zénide ..... M<sup>mes</sup> Schils.  
Ansi ..... Féal.  
Jeannette ..... Valérie.

**HISTOIRE D'UN SOU**  
Vaudeville en 1 acte,  
de MM. Clairville et Lambert Thiboust.

**Distribution :**  
Malaquez ..... MM. Duchâteau.  
Equiard ..... Leprieu.

Fernando ..... M<sup>mes</sup> Mallet.  
Jésille ..... Valérie.  
ORDRE : 1. Histoire;—2. Gavaut;—3. Une Fille.  
Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. «/».

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT,  
rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à  
l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

**L'ALMANACH-JOURNAL**

PARAISANT TOUS LES MOIS  
Abonnements : FRANCE. . . . . Un an, 2 fr.  
Un numéro : 10 cent.

Le Numéro de novembre vient de paraître;  
en voici le sommaire :

Calendrier et température du mois. Nos gloires  
contemporaines : le duc d'Aumale, le duc Decazes,  
Paul Solleillet, M. de Carayon-Latour. L'Institut  
de France, à propos de la donation de Chantilly.  
Le ramoneur reconnaissant. Nos morts (poésie).  
Histoire d'un rhume de cerveau. Propriétaire et  
fermier. L'héritage du couvreur. Moyen de corri-  
ger les fautes. Dictionnaire de l'amitié. Comment  
il faut être bon. D'où vient le mot de « Carcas-  
sonne ». Comment on se rend malade. L'héroïque  
polonais. La partie de billard de Saint Charles  
Bourgeois. D'où vient le mot « Avoir une dent  
contre quelqu'un ». Problèmes, etc., etc.

ILLUSTRATIONS : 4 portraits : le duc d'Aumale,  
le duc Decazes, Paul Solleillet, M. de Carayon-  
Latour. 7 gravures diverses.

**PROPAGANDE**

Toute personne qui prend cinq abonnements en  
son propre nom ou à diverses adresses, en reçoit  
un sixième GRATUITEMENT à titre de reconnais-  
sance de la part de la Direction et comme indem-  
nité de propagande.

Ecrire au Rédacteur en chef, M. Gabriel AL-  
CYONI, 7, rue du Cherche-Midi, Paris.

**LA LANTERNE D'ARLEQUIN**

Illustrée, 10 centimes  
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

La Lanterne d'Arlequin compte six années d'exis-  
tance. Elle continue avec succès à combattre le  
bon combat, et chaque jour lui amène de nouveaux  
amis, de nouveaux lecteurs, qui approuvent son  
esprit et sa vaillance. Les conservateurs n'ignorent  
pas les services que peut rendre une publication  
illustrée, spirituelle et énergique, qui fait, sous  
une forme amusante et compréhensible pour tout  
le monde, la critique des abus si nombreux dont ils  
sont victimes tous les jours. Aussi nous les enga-  
geons à s'abonner et à répandre la courageuse  
Lanterne d'Arlequin, qui emploie avec une in-  
croyable adresse cette arme terrible, le ridicule,  
et qui a, de nos jours, une incontestable puissance.

Sommaire du n° 292 (31 octobre 1886). Voyage  
de M. Spuller en Amérique. Le képi-pompon  
(poésie). La légende de quelques nez. A l'heure.  
Une économie à faire. Gages des députés.

L'ALMANACH D'ARLEQUIN, pour 1887,

vient de paraître. Nous engageons nos amis à  
répandre cette spirituelle et intéressante publi-  
cation dont le succès augmente chaque année. 1  
exemplaire 20 centimes et 25 centimes franco  
par la poste. 15 fr. le cent. — Adresser les deman-  
des au Directeur de la Lanterne d'Arlequin,  
Tours, rue Richelieu, 13.

**MAGASIN PITTORESQUE**

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.  
Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.  
Union postale . . . . . 13 fr.  
Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M.  
Edouard Charton) contient, dans son numéro  
du 31 octobre :

TEXTE. — A propos de Murillo, par M. Paul  
Lafitte. — Les Rosati d'Arras, par M. Hippolyte  
Carnot. — Le Musée civique de Bologne, par  
M. Alexandre Bertrand. — Le Fulgore, por-  
te-lanterne, par M. B. Gounelle. — Routes diver-  
gentes, nouvelle (suite), par M<sup>me</sup> J. Colomb. —  
Deux Camps, par M. Ed. Ch. — Gabriel Legouvé,  
par M. E. Lesbazeilles.

GRAVURES. — Le Divin Berger, tableau de  
Murillo (Musée du Prado). — Musée civique de  
Bologne (Italie). — Antiquités étrusques et il-  
lyennes : fibules, vases, stèles (8 fig.). — Le  
Fulgore porte-lanterne. — Le Rossignol, la Licolle,  
le Chardonneret. — Gabriel Legouvé.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire  
à Saumur.

**A LOUER  
UNE MAISON**

Sise rue du Temple, n° 17.

Composée : au rez-de-chaussée,  
d'une salle à manger, cuisine, grand  
bûcher; au premier étage, d'un salon,  
2 chambres à coucher à feu, grands  
cabinets de toilette; au second étage,  
de chambre à coucher à feu; mansar-  
des de domestiques, greniers.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire,  
ou à M<sup>me</sup> GRILLE, au couvent de  
Sainte-Anne, près Nantilly. (437)

Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire  
à Saumur.

**A LOUER  
Pour le 24 Juin 1887  
UNE MAISON**

Située à Saumur, rue des  
Pafens, n° 10,

Avec écurie, remise, cour et jardin.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire  
à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

I  
UNE MAISON, située à Saumur,  
rue de Nantilly, n° 29.

II

DEUX MAISONS se tenant, situées  
à Saumur, à l'entrée de la rue de  
Fenet, n° 102 et 104.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

**LA VELOUTINE**  
Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau  
**ADHÉRENTE & INVISIBLE**  
Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles  
Se défier des Imitations et Contrefaçons  
**CH. FAY, inventeur** Jugement du Tribunal civil  
9, Rue de la Paix, PARIS de la Seine du 8 Mai 1875

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

**A VENDRE PAR ADJUDICATION**

Dans la maison même,

Le dimanche 7 novembre 1886  
à une heure.

**MAISON D'HABITATION  
AVEC JARDIN**

Sise à Saint-Florent, rue Haute, au  
milieu du bourg,

D'une contenance de 15 ares 8 centiares.  
Mise à prix, 6,000 fr.

JOUISSANCE DE SUITE.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

**A CÉDER  
PATISSERIE**

Petite ville en Maine-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

**Bon Cheval de Travail  
A VENDRE**

S'adresser à M. RICHARD, vétérinaire.

**PONEYS A VENDRE**

Rue d'Orléans, 69.

**Offres et Demandes**

JEUNE HOMME marié, con-  
naissant dessin, arpentage, comptabi-  
lité et au courant de la con-  
struction, demande emploi de  
dessinateur ou comptable.  
S'adresser au bureau du journal.

M. G. BESSON, ex-économiste du  
Collège de Saumur, muni de bons  
certificats, demande une place de  
comptable.

La MAISON MEXME frères, de-  
mande de bonnes ouvrières  
en confections pour dames.

Raccommodages et travaux neufs  
courants, cousus à la main.

S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en  
face la Retraite.

ÉVITER  
LES  
CONTREFAÇONS  
**CHOCOLAT-MENIER**  
EXIGER  
LE VÉRIFIABLE  
NOM

**GUÉRISON CERTAINE  
et RADICALE  
DE TOUTES LES  
Affections de la Peau**  
DARTRES, ECZÉMAS,  
Psoriasis, Acné, etc.;  
des PLAIES et  
ULCÈRES VARIEUX  
considérés comme incurables  
par les Princes de la Science  
Le Traitement ne dérange  
nullement du travail; il est à  
la portée des petites bourses,  
et, dès le deuxième jour, il pro-  
duit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LENORMAND,  
MÉDECIN SPÉCIALISTE  
41, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.)  
CONSULTATIONS GRATUITES  
par Correspondance

**L'ARMÉE  
TERRITORIALE**

Journal hebdomadaire  
Paraissant le Samedi  
12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusi-  
vement des officiers de réserve et de  
l'armée territoriale, ce qui lui permet  
de traiter avec tous les développe-  
ments nécessaires les questions inté-  
ressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :  
Six mois. . . . . 7 fr.  
Un an. . . . . 12 »

On s'abonne aussi, sans frais, au  
bureau de l'Echo Saumurois.

**JOURNAL D'AFFICHES**

5<sup>e</sup> ANNÉE DE L'OUEST 5<sup>e</sup> ANNÉE  
PARAISANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés,  
Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé  
rango sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et  
de la Roë, Angers.

**SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS**  
**Léon A. Fresco**  
Chirurgien-Dentiste  
68, QUAI DE LIMOGES  
SAUMUR  
Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

LIGNE DE L'ÉTAT									
SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS					SAUMUR — BOURGUEIL				
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Omn. matin	Expr. soir	Mixte soir	Omn. soir
Saumur (orl.)	2 12	6 54	»	10 32	1 56	»	8 34	Loudun . . .	8 42
Saumur (état)	2 08	6 50	8 28	10 30	1 53	4 05	8 30	Thouars . . .	6 15
Nantillyhalte	2 19	7 04	8 37	10 45	2 03	4 15	8 43	Montreuil (a)	6 48
Varr.-Chacé.	»	7 10	8 48	10 52	»	4 22	8 49	(dép.)	6 58
Brézé s.-Cyr.	»	7 18	9 03	11	»	4 30	8 56	Brézé-s.-Cyr.	7 19
Montreuil (a)	2 37	7 31	9 19	11 15	2 21	4 46	9 08	Varr.-Chacé.	7 28
(dép.)	2 38	7 38	»	11 24	2 22	4 57	9 11	Nantillyhalte	7 35
Thouars . . .	2 57	8 06	»	11 37	2 41	5 22	9 37	Saumur (état)	7 49
Loudun . . .	»	8 09	»	11 36	»	5 22	9 52	Saumur (orl.)	7 48

  

LIGNE D'ORLÉANS									
SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS					SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS				
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur . . .	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	10 42	»	»
St-Marlin . .	»	7 08	9 26	1 33	»	7 27	11 04	»	»
St-Clément . .	»	7 15	9 33	1 40	»	7 34	11 11	»	»
Les Rosiers . .	»	7 23	9 41	1 47	»	7 42	11 18	»	»
La Ménitrie . .	3 31	7 35	9 53	1 57	3 52	7 50	11 23	»	»
Angers . . .	3 58	8 23	10 41	2 10	4 20	8 23	11 33	»	»

  

SAUMUR — VERNANTES — CHATEAU-DU-LOIR									
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Expr. soir	Mixte soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Expr. soir
Saumur (orl.)	7 57	1 28	3 04	5 42	10 58	Chât.-d-Loir	4 45	8 01	12 15
Vivy . . . . .	8 12	»	3 16	5 54	»	NoyantMéon	5 53	9 18	1 10
Blou . . . . .	8 22	»	3 25	6 03	»	Vernantes . .	6 17	9 42	»
Vernantes . .	8 39	»	3 38	6 14	»	Blou . . . . .	6 29	9 54	»
NoyantMéon	9 13	»	4 04	6 38	11 44	Vivy . . . . .	6 38	10 03	»
Chât.-d-Loir	10 31	3 08	5 09	7 43	12 33	Saumur (orl.)	6 50	10 15	1 53

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,  
Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

Certifié par l'imprimeur roussigne.